

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars, 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Mme Muriel CHEVRON qui donne procuration à Mme Sylvie CAROEN, Mme Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à M. Philippe JOLY

Absente : Mme Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 23 mars 2017

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier GARIN

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 28 février 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM24/026/2017 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 10 février 2017***

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
09/2017	22/02/2017	SENET	Signature d'un contrat de nettoyage de la commune par une balayeuse – Année 2017	9 240 € TTC
10/2017	27/02/2017	CIG	Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseils	-

			en contrats publics au sein de la commune d'Ollainville – 2017 à 2019	
11/2017	03/03/2017	LA POSTE	Signature d'un devis créant contrat avec La Poste, pour une modélisation tarifaire des envois – ECOPLI EN NOMBRE	-
12/2017	03/03/2017	LA POSTE	Signature d'un devis créant contrat avec La Poste, pour une solution d'envoi de mailing – DESTINEO ESPRIT LIBRE	-
13/2017	06/03/2017	ECHO MONTAGNES DES	Signature d'un contrat de location avec l'Echo des Montagnes (SEYTROUX), pour un séjour neige avec 24 enfants de l'Accueil de Loisirs, du 8 au 14/04/2017	8 829 € TTC
14/2017	06/03/2017	ASSOCIATION LES ARPENTEURS DU SON	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation de la performance de Denis Colin 4ter – Spectacle « Le bureau des Alchimistes » - Le 18/03/2017 à l'Orangerie du Parc de la Butte aux Grès	-
15/2017	13/03/2017	SARL PREDETEC	Signature d'un contrat de maintenance des équipements de détection intrusion dans les bâtiments municipaux – SARL PREDETEC – Année 2017	6 789.40 € TTC (annuel)
16/2017	13/03/2017	SARL LA FRANCILIENNE DE TELESURVEILLANCE	Signature d'un contrat de télésurveillance pour le bâtiment de la Mairie d'Ollainville (Villa de la Tourelle) – SARL La Francilienne de Télésurveillance – Année 2017	390.94 € TTC (annuel)
17/2017	13/03/2017	SARL LA FRANCILIENNE DE TELESURVEILLANCE	Signature d'un contrat de télésurveillance pour le bâtiment de la Maison pour Tous – SARL La Francilienne de Télésurveillance – Année 2017	390.94 € TTC (annuel)
18/2017	16/03/2017	SARL ABSYS	Contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société Absys – Année 2017	540 € HT (mensuel)
19/2017	24/03/2017	COMPAGNIE MISS O'YOUK	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la bibliothèque de la Pléiade – Compagnie Miss-O'youk – Le 29/03/2017	-

• ***Délibération n°CM24/027/2017 : Défense des intérêts de la commune d'Ollainville dans l'instance n°1700459-9 introduite par l'Association pour la Sauvegarde des Résidents du Moulin d'Ollainville (A.S.R.M.O.) devant le Tribunal Administratif de Versailles***

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n°1700459-9 introduite par l'Association pour la Sauvegarde des Résidents du Moulin d'Ollainville (A.S.R.M.O.) devant le tribunal administratif de Versailles.

- **Dit** que la commune assure elle-même sa propre défense.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM24/028/2017 : Défense des intérêts de la commune d'Ollainville dans les instances introduites par des résidents de l'Allée du Verger contre la délibération n° 097/2013 du 22 novembre 2013 devant le Tribunal Administratif de Versailles**

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite par plusieurs riverains de l'Allée du Verger.

- Dit que la commune assure elle-même sa propre défense.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, M. Pignol, M. Dauffy)

II. FINANCES

- **Délibération n°CM24/029/2017 : Tarifs des services municipaux 2017**

- Adopte les tarifs des services municipaux proposés ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2017 :

2016 ↓		<u>Location des salles</u> (Identique à 2016)			2017 ↓	
	Caution				Caution	
85 €		Arrhes		85 €		
366 € ou 480 €* 486 € ou 595 €* 164 €	320 € 480 € 700 €	Utrillo Sourgens Cuisine		366 € ou 480 €* 486 € ou 595 €* 164 €	320 € 480 € 700 €	

* du samedi matin au dimanche 5h ou samedi matin au dimanche 15h

Concessions dans les cimetières (Identique à 2016)

871 €	Concession funéraire perpétuelle	871 €
359 €	Concession funéraire trentenaire	359 €
180 €	Concession cinéraire 10 ans	180 €
349 €	Concession cinéraire 20 ans	349 €
517 €	Concession cinéraire 30 ans	517 €

Chauffage logements communaux (Identique à 2016)

10.05 €	Prix au m ²	10.05 €
---------	------------------------	---------

Droits de voirie (Identique à 2016)

22.95 €/sem	3.57 €/jour	Benne à gravats	22.95 €/sem	3.57 €/jour
12.75 €/sem	2.04 €/jour	Echafaudage	12.75 €/sem	2.04 €/jour

Droits de place (Identique à 2016)

1 jour	54 €	Redevance d'occupation du	1 jour	54 €
--------	------	---------------------------	--------	------

2 jours	108 €	domaine public (tarif mensuel en fonction du nombre de jour par semaine)	2 jours	108 €
3 jours	162 €		3 jours	162 €
4 jours	216 €		4 jours	216 €
5 jours	270 €		5 jours	270 €
Occasionnel	30 €/jour		Occasionnel	30 €/jour
268 €		Marchands ambulants (par jour)	268 €	
824 €		Cirques (une semaine maximum)	824 €	

Adhésion bibliothèque

(Identique à 2016)

5 € / an	Prix par adulte Applicable jusqu'à l'ouverture de la médiathèque	5 € / an
----------	---	----------

Participation Espace Numérique

(Identique à 2016)

10 € / an	Ollainvillois	10 € / an
15 € / an	Extérieurs	15 € / an

Reproduction badge alarme – Espace Aragon et gymnase

(Identique à 2016)

216 €	Prix par badge	216 €
-------	-----------------------	-------

Frais de reprographie associations

(Identique à 2016)

Associations fournissant le papier

0.01 €	Impression noir et blanc	0.01 €
0.10 €	Impression couleur	0.10 €

Frais de reprographie particuliers

(Identique à 2016)

0.20 €	Impression noir et blanc A4	0.20 €
0.25 €	Impression couleur A4	0.25 €
0.40 €	Impression noir et blanc A3	0.40 €
0.50 €	Impression couleur A3	0.50 €

Tarifs reprographie doc administratifs

Tarifs encadrés par un décret n°200-1755 du 30/12/2005

0.18 € la feuille	Impression noir et blanc A4	0.18 € la feuille
2.75 €	Cédérom	2.75 €

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM24/030/2017 : Taux d'imposition 2017 : vote des 3 taxes directes locales**

- **Adopte** le taux des 3 taxes directes locales ci-dessous pour 2017 (augmentation de 2%).

	Taux
Taxe d'habitation	10.21%
Taxe Foncière bâti	14.78%
Taxe Foncière non bâti	61.71%

Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. Joly, M. Dauffy, 1 abstention : M. Pignol)

• **Délibération n°CM24/031/2017 : Budget Primitif 2017 – Commune – Reprise anticipée des résultats 2016**

- **Décide** de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017, de la manière suivante :

Investissement Dépenses	
Article 001 – Résultat d'investissement reporté – Déficit 2016 :	151 354.04 €
Investissement Recettes	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	387 346.87 €
Fonctionnement Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté– Excédent 2016 :	911 400.42 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, M. Pignol, M. Dauffy)

• **Délibération n°CM24/032/2017 : Attribution de subventions aux associations – Année 2017**

- **Vote** les subventions suivantes pour l'exercice 2017 :

Bénéficiaires	2017	
	Proposées	Suffrage
Subventions aux Associations 2017		
Amicale des Anciens combattants	650	Unanimité
Maison des lycéens de l'EREA d'Ollainville <i>Projet Acquisition sono – mini concert fête de la musique</i>	130	Unanimité
Association Sportive d'Ollainville <i>Subvention exceptionnelle - Jouons ensemble</i> <i>Subvention exceptionnelle – 40 ans ASO</i>	20 000 1 400 500	Majorité absolue (1 abst : N. Fouque)
Association "Le Temps de Jouer"	4 000	Unanimité
Association d'Entraide du Personnel Communal	7 500	Unanimité
Association Paroissiale Ollainville	500	Unanimité
Club de l'Espérance d'Ollainville-La Roche	1 000	Unanimité
Comité des Fêtes <i>Projet n° 1 – Fête du cheval</i> <i>Projet n° 2 - Cirque</i>	3 000	Majorité absolue (2 abst : L. Ciceron C. Billard)
Ecole de Musique Emmanuel CHABRIER	12 300	Majorité absolue (1 abst : A. Le Cunff)
Comité de Jumelage d'Ollainville La Roche	1 000	Unanimité
Les Pinceaux d'Ollainville	1 500	Unanimité
AAPERO	100	Unanimité
Ollainville Art et Image <i>Subvention exceptionnelle –PC portable</i>	500 300	Unanimité
Union des commerçants et Artisans d'Ollainville	1 000	Unanimité
Méthode Margaret Morris	200	Unanimité

Tennis Club d'Ollainville	500	Unanimité
Divers	1 000	Unanimité
Subventions aux Etablissements publics communaux 2017		
Caisse des Ecoles	4 000	Unanimité
CCAS	90 000	Unanimité

* Il est noté que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations où ils sont administrateurs

• **Délibération n°CM24/033/2017 : Budget Primitif 2017 – Commune**

- **Approuve** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 396 633.27 €	5 396 633.27 €
INVESTISSEMENT	2 940 126.57 €	2 940 126.57 €
TOTAL	8 336 759.84 €	8 336 759.84 €

Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. Joly, M. Dauffy, 1 abstention : M. Pignol)

• **Délibération n°CM24/034/2017 : Subvention exceptionnelle – Projet culturel CLEA – Ecole élémentaire la Roche**

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Ecole Elémentaire La Roche à hauteur de 300€.

- **Dit** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2017 de la Commune, article 6574.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM24/035/2017 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile de France, pour les travaux écologiques de réouverture de la Mare la Fosse**

- **Décide** de procéder aux travaux de réouverture et de valorisation écologique de la Mare la Fosse.

- **Sollicite** la participation financière du Conseil Département de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France, à hauteur de 40% chacun du montant hors taxes du coût de l'opération.

- **Précise** que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la Commune, comme suit :

Opération	Montant en euros			Subventions sollicitées		Reste à charge Commune, en euros, TTC
	HT	TVA	TTC	CD 91 40%	CR IDF 40%	
Travaux de réouverture et de valorisation écologique de la Mare la Fosse	23 333.33 €	4 666.67	28 000 €	9 333.33 €	9 333.33 €	9 333.34 €

- **Dit** que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2017 de la Commune.

- **Atteste** du non commencement des travaux à ce jour.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/036/2017 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – Travaux de réhabilitation thermique Ecole Jacques Prévert***

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du Préfet de Région, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/037/2017 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 : travaux de réhabilitation thermique – Ecole Jacques Prévert***

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus au titre de la DETR 2017, pour financer le programme d'investissement 2017.

- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/038/2017 : Demande de subvention au Conseil Régional – Mise aux normes du Stand de Tir***

- **Décide** de procéder aux travaux de mise aux normes du Stand de Tir de la Commune.

- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France », pour financer ce programme d'investissement.

- **Dit** que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2017 de la Commune.

- **Atteste** du non commencement des travaux à ce jour.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/039/2017 : Marché de restauration collective – Lancement d'une procédure de marché en procédure adaptée***

- **Charge** Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché en procédure adaptée en vue du renouvellement du marché de restauration communale, conformément à l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les sommes correspondantes sont inscrites au Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/040/2017 : Régie de recettes « scolaire » – Ajout - Encaissement séjours Espace Jeunes***

- **Décide** que les paiements des séjours organisés par l'Espace Jeunes seront encaissés sur la régie de recettes « scolaire ».

- **Rappelle** que le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur et qu'il percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/041/2017 : Régie Mixte Mairie – Demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse – Avis du Conseil Municipal***

- **Emet** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité présentée par Melle Sandy LOUIS, régisseur titulaire au moment des faits.

- **Emet** un avis favorable à titre total à la demande en remise gracieuse du débet de 195.00 € présentée par Melle Sandy LOUIS, régisseur titulaire au moment des faits.

- **Décide** de prendre en charge sur le budget de la Commune, la totalité de cette somme, à savoir 195.00 €.

Adoptée à l'unanimité

III. ENFANCE

- ***Délibération n°CM24/042/2017 : Renouvellement du Projet Educatif Territorial – 2017/2020***

- **Approuve** le Projet Educatif Territorial 2017/2020, joint à la présente délibération.

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser ce document à :

1. M. le Directeur d'Académie
2. M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne
3. M. le Directeur de Cohésion Sociale de l'Essonne

Adoptée à l'unanimité

IV. URBANISME

- ***Délibération n°CM24/043/2017 : Dépôt des autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la commune***

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune les autorisations de travaux, d'enseigne, de permis de construire, d'aménager ou de démolir, et de déclarations préalables, pour les travaux sur le patrimoine immobilier prévus au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/044/2017 : Convention de transfert dans le domaine public de la voirie desservant le programme de logements sis Route d'Arpajon/Rue de Saint-Arnoult constituant le lot 4 de 2024 m² figurant sur le plan de division du PC 0914611610036 – SCCV Clos d'Arnoult I et SCCV Clos d'Arnoult II***

- **Approuve** la convention de transfert dans le domaine public communal la voirie – avec les places de stationnement visiteurs ; les places de stationnement devant le lot qui accueillera l'équipement public et l'emplacement des colonnes enterrées destinées à la collecte de déchets - desservant le programme de logements sis Route d'Arpajon/Rue de Saint-Arnoult constituant le lot 4 de 2024 m² figurant sur le plan de division du PC 0914611610036 – SCCV Clos d'Arnoult I et SCCV Clos d'Arnoult II,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert ainsi que l'ensemble des pièces, actes et documents afférents et subséquents.

- **Prend acte** que le transfert dans le domaine public du lot 4 se fera à l'euro symbolique

- **Dit que** les frais d'acte notariés seront supportés par la SCCV Clos d'Arnoult I et la SCCV Clos d'Arnoult II conformément à la convention de rétrocession.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM24/045/2017 : Création de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2017-2020***

- **Prend acte** du bilan triennal 2014-2016 en matière de logements locatifs sociaux.

- **Prend acte** que l'excédent de 53 logements (18 PLAI, 26 PLUS et 9 PLS) agréés et non livrés sur la période 2014-2016 sera reporté sur le prochain bilan triennal.

- **S'engage** à réaliser au moins 78 logements sociaux, durant la période triennale 2017-2019, dont les projets suivants :

1. Rue des Corlues : 20 logements sociaux (12 PLAI, 8 PLUS)
2. Route d'Arpajon : 70 logements sociaux (49 PLAI et 21 PLUS)

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM24/046/2017 : Gestion des réseaux de collecte – Syndicat mixte de la Vallée de l’Orge Aval (SIVOA) – Rapport 2015**

- **Prend acte** de ce rapport.
- **Informe** la population que ce rapport peut être consulté en Mairie.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au SIVOA.

V. INFORMATIONS

La séance est close à 22h55.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Pour le Maire empêché
par délégation,
Michèle DESCHAMPS
1^{er} adjoint

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d’ouvertures habituelles, à compter du 18 avril 2017.